

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,

le 7 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
1<sup>er</sup> JUILLET 2021

DATE d'AFFICHAGE  
9 JUILLET 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	27
Votants :	33

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Guy DAVID, - Guillaume FREDET, - Alain GUIHARD, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY**

**M. Guy DAVID donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Annie DRENO**

**Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Patrice RENARD**

**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Samuel FERET a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°81-2021 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, LA PREPARATION ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE, LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LA RESIDENCE SENIORS LA MARINIÈRE**

Mme Muriel MALNOE, Vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, indique qu'une consultation a été lancée pour un marché relatif à la fourniture, la préparation et la livraison de repas pour le restaurant scolaire communautaire, les accueils de loisirs (Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipal de Muzillac et l'ALSH communautaire Vacances à la carte) et la résidence seniors La Marinière.

Ce renouvellement de marché est un marché ordinaire de fournitures courantes et services passé en procédure d'appel d'offres ouvert. Il repose sur des prix unitaires et est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée initiale de trois ans reconductible 2 fois un an, soit une durée maximale de cinq ans au total. Ce marché n'a pas été alloué en raison de sa nature.

Les candidats devaient répondre à l'offre de base ainsi qu'aux trois variantes suivantes :

- Variante n°1 : Offre de base avec les repas pour les maternelles en liaison chaude,
- Variante n°2 : Offre de base avec les repas pour la résidence seniors en liaison froide,
- Variante n°3 : Offre de base avec les repas pour les maternelles en liaison chaude + les repas pour la résidence seniors en liaison froide.

Les candidats avaient également l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations suivantes :

- Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 : surcoût pour tous les fruits et légumes en bio
- Prestation Supplémentaire Eventuelle n°2 : surcoût pour 30 % de bio au lieu des 20 %

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %,
- Valeur technique : 60 %, dont :
  1. Moyens humains et technique : 10 %,
  2. Organisation de l'exécution des prestations : 20 %,
  3. Qualité des produits et des repas : 20 %,
  4. Développement durable : 10 %.

10 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres n°1, réunie le vendredi 23 avril 2021, après analyse des offres reçues, a décidé de convoquer à une audition les trois candidats ayant déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres n°2, réunie le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021, après une nouvelle analyse des offres suite aux auditions, a décidé de retenir :

- La Variante n°1,
- La Prestation Supplémentaire Eventuelle n°2,
- L'offre de la société ARMONYS RESTAURATION de Vannes (56), classée première et mieux-disante, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (5 ans) de 1 335 490,79 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'offres,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société ARMONYS RESTAURATION de Vannes (56) et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 08/07/2021  
Le Président,

